

Ivry sur seine, le 9 janvier 2020

Le Secrétaire général  
à  
Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire.

Objet : demande d'audience

Monsieur le Directeur,

Les IA-IPR sont pleinement mobilisés dans l'accompagnement des professeurs, des équipes et des établissements dans la transformation du lycée et du nouveau baccalauréat.

Leur expertise pédagogique est sollicitée sur l'ensemble du processus de rénovation du lycée : explicitation et opérationnalisation des contenus pédagogiques dans les cadres organisationnels prévus par les textes, élaboration des sujets, accompagnement des équipes dans la correction des copies et animation des commissions d'harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat.

Les activités conduites impactent fortement la charge de travail de nos collègues, ce qui légitime la demande du SNIA-IPR UNSA du versement à tous les IA-IPR d'une indemnité pour les travaux occasionnés par la mise en œuvre de la réforme du lycée.

La passation des E3C revêt une importance considérable pour la réussite de la réforme. Leur déroulement est essentiel pour cette génération d'élèves qui entre dans ce nouveau bac. Dans le contexte d'un système qui est actuellement en grande tension, des sollicitations diverses émanent des académies pour qu'en cas de difficultés, les IA-IPR, interviennent directement dans le choix des sujets. Or, l'accompagnement des équipes et des établissements par les IA-IPR s'inscrit dans le respect de l'arrêté du 16 juillet 2018 et de la note de service n° 2019-110 du 23-7-2019 qui précisent les modalités d'organisation du contrôle continu conduisant à l'obtention du baccalauréat général et technologique. La diversité des situations remontées par nos délégués académiques nécessitent une clarification du rôle des IA-IPR.

Le SNIA-IPR UNSA, attaché à poursuivre avec vos services un dialogue de qualité, sollicite de votre part une audience dans les meilleurs délais pour échanger sur les aspects d'un sujet de haute actualité.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous adressons, Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie – Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA